



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 AVRIL 2016

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2016-053 / 1-3-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, C. MOLLIERSABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. SERVOTTE, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI. D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, J. ROBERT, J. VIAL.

Absente : A. GERVASI

Le secrétaire de séance désigné est Bruno SARRAT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / MARCHES PUBLICS : Adhésion à un groupement de commandes " mobilier de bureau " entre la Ville et le CCAS

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Les services de la Ville de Voiron et du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sont amenés de façon récurrente à faire appel à des entreprises externes pour l'acquisition de mobilier de bureau, d'accueil, de réunion pour l'ensemble de leurs services.

L'ensemble de ces besoins étant identique, il a été convenu de recourir au groupement de commandes associant la Ville et son CCAS.

L'objectif de celui-ci est double :

- allègement des formalités de frais de gestion administrative liées au lancement et traitement d'une procédure,
- réalisation d'économies d'échelle.

La ville de Voiron sera le coordonnateur du groupement et assurera l'élaboration du cahier des charges, l'appel à candidature et l'attribution des éléments du marché ainsi que sa notification.

... / ...

Le groupement d'achat n'ayant pas pour vocation à se substituer aux membres adhérents dans la gestion du marché, chaque membre du groupement assurera la bonne exécution des prestations du marché et effectuera le paiement des commandes pour ce qui le concerne.

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention qui prévoit les modalités d'organisation de l'ensemble des opérations.

Le groupement de commandes prendra fin au terme du marché.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Economie, Finances et Administration générale en date du 12 avril 2016,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser la constitution du groupement de commandes : « mobilier de bureau » entre la Ville et le CCAS.
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture, sa
publication
ou notification le



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT